

RUN'IN LISIEUX



CAL ATHLÉTISME

RÈGLEMENT 2023

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Cette compétition est ouverte à tous, licenciés ou non. Il est impératif (pour donner suite à la loi du 23 mars 1999) pour les licenciés de joindre la licence sportive en cours de validité à la date de la compétition et pour les non licenciés de joindre la photocopie du certificat médical original de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an. A défaut l'inscription ne pourra être enregistrée.

Lieu, Date et nature de la compétition :

Le 24 JUIN 2023 à LISIEUX (14100) il est organisé la ou (les) Course(s) pédestre(s)

En préambule aux 4 courses majeures,

- 10 km – Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters (de 2006 à 1938).

Départ : 20h00, PLACE BOUDIN DESVERGEEES (ESPACE VICTOR HUGO)

Arrivée : PLACE BOUDIN DESVERGEEES

- 5 km – Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters (de 2006 à 1938).

Départ : 19H50, PLACE BOUDIN DESVERGEEES

Arrivée : PLACE BOUDIN DESVERGEEES

- 0,5 km – Poussins (2012 et 2013).

Départ : 17H45, PLACE BOUDIN DESVERGEEES

Arrivée : PLACE BOUDIN DESVERGEEES

- 1 km – Benjamins, Minimes (2008 à 2011).

Départ : 18H30, PLACE BOUDIN DESVERGEEES

Arrivée : PLACE BOUDIN DESVERGEEES

Le starter fera respecter une grande ponctualité au départ de la course.

Organisateur :

CAL ATHLÉTISME 14100 LISIEUX

Président : DIDIER RETOUT

Mail : calathletismelisieux@gmail.com

Téléphone : 0685027273

Conditions de participation :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a - Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Cadets (nés en 2006 et avant) pour la course : 10 km

- Cadets (nés en 2006 et avant) pour la course : 5 km

- Benjamins et Minimes (nés en 2008 à 2011) pour la course : 1 km

- Poussins (nés en 2012 et 2013) pour la course : 0,5 km

b - Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-dusport/>)

les fédérations/liste-des-federations-sportives-2742), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou la mention sport en compétition ;

Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou la mention sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c - Droit d'inscription :

Le droit d'inscription sont de :

12 € pour la course 10km ou 7 € pour la course 5km ou 5 € pour le 1km ou 0,5 km

Il n'y aura pas d'inscription sur place afin de limiter le risque lié à la pandémie du COVID 19 en Application des « Gestes Barrière »).

donnant droit à :

La Participation à RUN'IN LISIEUX et une remise d'un lot souvenir.

Payable à l'ordre du CAL ATHLETISME

d – Bulletin d'Inscription :

Les bulletins d'inscription sont à faire parvenir avec le droit par chèque à l'ordre de sport et détente et le certificat médical, au plus tard 4 jours avant la course, et adressés à Wilhelm ROUSSIN - 233 impasse du Bois Hulin - 27390 LA GOULAFRIERE afin de faciliter le secrétariat et éviter l'attente. L'inscription à la course rend obligatoire l'acceptation du règlement de celle-ci.

Remplissage obligatoire du bulletin d'inscription sauf pour les personnes inscrites sur le site :

www.normandiecOURSEapied.com/

e – Retrait des Dossards :

A partir de 15H00 heures à l'ESPACE VICTOR HUGO (Située PLACE BOUDIN DESVERGEES)

f - Clôture des inscriptions par courrier : 21/06/2023.

La clôture des inscriptions par internet est fixée au :

22/06/2023 à 20 h 00 pour la course : 10 km, le 5 km, le 1km et le 0,5km

Et/ou dans la limite de 380 coureurs pour le 10 km

Et/ou dans la limite de 119 coureurs pour le 5 km

g - Athlètes handisports

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

h- Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

i – Dossard :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

j – Rétraction :

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

k - Acceptation du présent règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances :

a - Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance 56747369 Assurances ALLIANZ Numéro de dossier n° 56747369

Souscrite auprès du PARTENAIRES PLUS 57-59 RUE PONT MORTAIN 14100 LISIEUX.

b - Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a - Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

b - Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c - Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course des 10 km est de 1 h 30 minutes, d'autre part le temps de passage maximum au point de Ravitaillement 2 située vers le 5ème Kilomètres au niveau du départ soit à 35 minutes après le départ (départ à 20h00, passage au Point de Ravitaillement 1 à 20h35 maximum). Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course.

pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route, ou monter dans le véhicule mise en service par l'organisation pour les rapatriements à l'arrivée.

d – Chronométrage électronique

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puce passive) à disposer obligatoirement à la chaussure.

Le port d'un transducteur (puce passive) ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

La puce devra être restituée à l'arrivée, en cas de non-restitution, il sera facturé 10 €.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure (de la compétition ou du classement général) toutes personnes ayant par son attitude, son comportement (geste antisportif, dégradation de matériel, etc...) ainsi que toutes personnes ayant bénéficié de cette action.

Classements et récompenses :

Pour le 10 km

1) CLASSEMENT :

Classement scratch pour les 3 premiers hommes toutes catégories confondues

Classement scratch pour les 3 premières femmes toutes catégories confondues

Classement des 1 premiers par catégorie Hommes, Femmes (avec regroupement des catégories M0&M1, M2&M3, M4&M5, M6&M7, M8à M10) avec un non cumul des lots en rapport avec les 3er hommes ou femmes

soit cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

2) RECOMPENSES (PRÉSENCE OBLIGATOIRE) :

Dans un cadre d'égalité de traitement Hommes/Femmes, nous avons décidé d'harmoniser les montants.

Pour le 5 km

1) CLASSEMENT :

Classement scratch pour les 3 premiers hommes toutes catégories confondues

Classement scratch pour les 3 premières femmes toutes catégories confondues

Classement des 1 premiers par catégorie Hommes, Femmes (avec regroupement des catégories

M0&M1, M2&M3, M4&M5, M6&M7, M8à M10) avec un non cumul des lots en rapport avec les 3er hommes ou femmes.
soit cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

2) RÉCOMPENSES (PRÉSENCE OBLIGATOIRE) :

Dans un cadre d'égalité de traitement Hommes/Femmes, nous avons décidé d'harmoniser les montants.
Pas de double récompense.

3) PUBLICATION DES RÉSULTATS :

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur le ou (les) site(s) internet(s) suivants (Normandie Courses à Pied, ainsi que celui de la FFA).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Pour le 1km et 0,5 km

1) CLASSEMENT :

Classement scratch pour les 3ers toutes catégories benjamins, minimes et poussins de chaque courses

2) RECOMPENSES (PRÉSENCE OBLIGATOIRE) :

Dans un cadre d'égalité de traitement Hommes/Femmes, nous avons décidé d'harmoniser les montants.
Pas de double récompense.

3) PUBLICATION DES RÉSULTATS :

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur le ou (les) site(s) internet(s) suivants (Normandie Courses à Pied, ainsi que celui de la FFA)

Ravitaillements

Pour la course 5 km :

Postes de ravitaillement au 2,6 km et à l'arrivée)

Pour la course 10 km :

Postes de ravitaillement au 2,6 km idem 7,8 km et à l'arrivée

Pour les courses 1km et 0,5km :

Postes de ravitaillement à l'arrivée

Sécurité et soins :

a - Voies utilisées :

- La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

b - Sécurité des concurrents

Secouriste :

-Les secouristes de la Charentonne

c - Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image :

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

- Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (Droit d'Inscription), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

RGPD :

Tout participant accepte expressément la publication de ses données nominatives (nom, prénom, numéro de licence, date de naissance) dans les résultats des compétitions auxquelles il a participé.

Il accepte que cette publication soit reproduite sur le site internet de la FFA, de Normandie courses à pied et autres sites de classement sur internet, ainsi que la presse représentative de la notoriété locale, département, régionale, nationale et internationale.

Tout adhérent dispose néanmoins de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement le concernant.

Crise sanitaire :

Application des « Gestes Barrière »

L'organisateur se charge de mettre en place à disposition, des bénévoles, des concurrents ou spectateurs à plusieurs points sur le site de départ et d'arrivée des flacons de solution hydro alcoolique (Inscription, retrait des dossards, ravitaillement, récompense, etc...)

L'organisateur s'engage à mettre à disposition de ses bénévoles un masque de protection ou autres moyens de protection imposés par les autorités sportives ou civils.

Chaque participant, bénévole s'engage à respecter, sous peine de poursuite ultérieure, les gestes ci-dessous :

- Se laver souvent les mains. Utiliser du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Rester à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Ne pas toucher ses yeux, son nez ou sa bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien ou en cas de fièvre.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des agissements des participants ou spectateurs.

En cas de doute, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant (avec remboursement éventuel du droit d'inscription de base (5, 7 ou 12 €) ayant une conduite sanitaire non conforme aux recommandations.

DIVERS :

Une récompense à chaque participant.

Les participants sont invités à respecter le code de la route.

Pour les mineurs non licenciés, signature des parents obligatoire sur les bulletins d'inscription.

Pour donner suite à des réclamations et dans un esprit d'équité, il est interdit aux coureurs de se faire accompagner (vélo, autres coureurs non-inscrits à l'épreuve) lors de l'épreuve (disqualification). Voiture ouvreuse, voiture balai.

Service médical assuré que des secouristes présents sur la course.

Poste de secours à l'arrivée.

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique immédiate ou future.